

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général  
du mardi 12 décembre 2006 à 20h00 au centre polyvalent du Bugnon  
sous la présidence de Monsieur Yvan Monard, président.**

**Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre cette séance ordinaire du mardi 12 décembre 2006, souhaite la bienvenue et passe la parole à l'administrateur pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de son adjoint et de 22 Conseillers généraux.

Absents non-excuses :           Stephan Robert

Absents excusés :           Pierre-André Benoit  
                                  Claude Mojon

**Monsieur le Président Yvan Monard** souhaite la bienvenue à Monsieur Arnaud Faivre, remplaçant de Monsieur Philippe Roth ayant déménagé dans une autre commune.

Suite à cela, **Monsieur le Président Yvan Monard** modifie l'ordre du jour comme suit, ce qui est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2006,
2. Budget 2007,
3. Information concernant l'action sociale,
4. Nomination d'un membre à la Commission financière,
5. Nomination d'un membre à la Commission scolaire,
6. Questions

## **1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2006**

---

**Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

## **2. Budget 2007**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** donne la parole à Monsieur Michel Richard.

**Monsieur Michel Richard** débute par les comptes de fonctionnement.

Chapitre 0 – Administration :                   total de charges : fr. 388'700.-  
Chapitre 1 – Sécurité publique :               total de charges : fr. 162'300.-

**Monsieur Yvan Botteron** souhaite apporter des précisions quant aux actions qu'a menées le Conseil communal au niveau de la sécurité dans le village et ainsi tordre le coup à certaines rumeurs.

**Monsieur Yvan Botteron** constate qu'il y a des problèmes avec des groupes de jeunes se trouvant à des heures tardives au village. Passablement de bruits ont circulé à ce sujet et **Monsieur Yvan Botteron** souhaitait apporter quelques précisions.

Il a été constaté dans le village un certain nombre de déprédations et de consommation d'alcool selon notamment les bouteilles vides retrouvées aux alentours du Centre polyvalent du Bugnon, du terrain de sport des Prises et à des endroits privés. Dans ce cadre, le Conseil communal a été approché par des citoyens et des membres de la commission scolaire.

Un certain nombre de pistes et d'indices ont permis de cerner un groupe de personnes particulier.

**Monsieur Yvan Botteron** rappelle que le Conseil communal est un exécutif et, de ce fait, n'a pas de pouvoir législatif et n'a pas le pouvoir de sanctionner. Dans ce contexte, le Conseil communal dispose d'un certain nombre d'outils. Ces problèmes ont été soumis à la police cantonale neuchâteloise de concert avec notre garde-police, Pierre-Alain Kehrli. La police cantonale est donc avertie de ce qui se passe et reçoit volontiers, par le biais du poste de police du Locle, différentes alertes des citoyens des Ponts-de-Martel. De ce fait, la population est invitée à transmettre toute information en relation avec des rassemblements ou des mouvements qui peuvent paraître particuliers au niveau du bruit ou des personnes à l'origine.

La police cantonale a également spécifié qu'elle interviendrait dans le cadre de ses rondes. **Monsieur Yvan Botteron précise**, à ce propos, que le nombre de patrouille au village a été significativement augmenté.

A chaque fois qu'il est constaté des dégâts, des déprédations, ou autres, la police cantonale incite très fortement les citoyens qui en sont victimes d'appeler la gendarmerie pour porter plainte. Effectivement, si personne ne porte formellement plainte, aucune action ne pourra être menée.

Cela dit, le Conseil communal continue de suivre ce dossier et **Monsieur Yvan Botteron** annonce d'ores et déjà qu'une demi-douzaine de jeunes plus ou moins identifiés sont auditionnés cette semaine dans les locaux de la police au Locle.

Au niveau de la consommation d'alcool, le Conseil communal est en train d'établir un courrier à l'attention des différents commerces et restaurateurs vendant de l'alcool, afin de rappeler les exigences légales en matière d'âge notamment.

Le Conseil communal demeure en contact avec la direction de l'école secondaire, puisqu'un certain nombre de ces jeunes sont en âge de scolarité, alors que d'autres ne le sont plus.

**Monsieur Yvan Botteron** signale encore qu'il ne s'agit pas d'une question d'appartenance nationale ou de sexe, ou quoi que se soit. Les personnes en question proviennent de différentes nationalités, et également de Suisse. Il s'agit d'un groupe et aucune différence n'est faite selon les personnes concernées.

Le Conseil communal, en conclusion, a de bons espoirs de voir la situation corrigée relativement rapidement et compte très fortement sur la collaboration des Conseillers généraux et de la population afin que l'information circule et que les bruits évitent d'être amplifiés. Il y a énormément de choses qui se disent et tout n'est pas exact.

Le Conseil communal est à disposition pour recevoir un certain nombre d'informations, mais la police cantonale est à solliciter en priorité.

**Monsieur le président Yvan Monard** remercie Monsieur Yvan Botteron et invite Monsieur Michel Richard à poursuivre.

**Monsieur Michel Richard** poursuit avec le

Chapitre 2 – Enseignement : total de charges : fr. 1'476'400.-

|                                          |                                  |
|------------------------------------------|----------------------------------|
| Chapitre 3 – Culture – Loisirs – Sport : | total de charges : fr. 142'500.- |
| Chapitre 4 – Santé :                     | total de charges : fr. 47'000.-  |
| Chapitre 5 – Prévoyance sociale :        | total de charges : fr. 428'800.- |
| Chapitre 6 – Trafic :                    | total de charges : fr. 331'500.- |

**Monsieur Gaël Maire** trouve très bien, pour la sécurité des enfants, l'introduction de la zone 30 km/h. au sud du collège et de l'école enfantine. Toutefois, elle est, à son avis, mal signalée. Ne serait-il pas possible de la rendre plus visible, à l'aide par exemple d'un marquage sur la route ou de parage alterné ?

**Monsieur Yvan Botteron** remercie Monsieur Gaël Maire de son commentaire et précise que le Conseil communal s'est rendu compte, après l'installation de la zone 30 km/h. que la signalisation était relativement légère. Ce point est régulièrement à l'ordre du jour de la commission trafic et sécurité. Le Conseil communal en est conscient et chargera en particulier le marquage sur la route afin de mieux marquer les entrées de la zone et éventuellement inscrire quelques rappels. La signalisation au travers des panneaux paraît au contraire suffisante.

**Monsieur le président Yvan Monard** remercie Monsieur Yvan Botteron et invite Monsieur Michel Richard à poursuivre.

**Monsieur Michel Richard** poursuit avec le

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| Chapitre 7 – Environnement :      | total de charges : fr. 4'500.-         |
| Chapitre 8 – Economie publique :  | excédent de recettes : fr. 52'100.-    |
| Chapitre 9 – Finances et impôts : | excédent de recettes : fr. 2'771'060.- |

La récapitulation des comptes de fonctionnement présente un total de charges supplémentaires de fr. 158'540.-

Au niveau des investissements :

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Trafic :            | fr. 2'012'000.- |
| Environnement :     | fr. 245'000.-   |
| Economie publique : | fr. 15'000.-    |

La récapitulation des comptes d'investissement présente un total de fr. 2'272'000.-

**Monsieur le président Yvan Monard** remercie Monsieur Michel Richard et passe la parole au représentant de la commission financière, Monsieur Martial Roulet, pour lecture du rapport de cette commission.

Ce rapport ne suscitant aucune remarque, **Monsieur le président Yvan Monard** ouvre la discussion concernant le rapport du Conseil communal.

**Monsieur Didier Germain** précise qu'au niveau de l'aménagement du quartier des Prises, le Conseil communal a eu des surprises désagréables en fin d'été passé quant au financement. Cette situation a amené le Conseil communal à chercher d'autres solutions pour diminuer les coûts afin de mettre à disposition des parcelles financièrement abordables. Ce n'était pas le cas avec le premier projet mis sur pieds. De ce fait, le Conseil communal est à nouveau en négociation et travaille avec assiduité ce projet. **Monsieur Didier Germain** a bon espoir qu'en début d'année 2007 le projet de futur quartier soit sur pieds. **Monsieur Didier Germain** tenait à fournir cette information, également pour clarifier certains bruits des habitants du haut du village, puisqu'ils avaient été convoqués à une séance d'informations qui a été annulée.

Ce rapport ne suscitant aucune remarque supplémentaire, **Monsieur le président Yvan Monard** soumet le budget 2007 au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

**Monsieur Didier Germain** précise que le Conseil communal aurait été très heureux de proposer un budget équilibré, et assure que le Conseil communal mettra tout en oeuvre pour essayer d'être le plus bas possible avec le déficit présumé. **Monsieur Didier Germain** remercie les Conseillers généraux de la confiance témoignée ainsi que la commission financière pour le temps qu'elle a passé à étudier ce budget et pour les différents conseils donnés lors de discussions concernant les projets du Conseil communal.

### **3. Information concernant l'action sociale**

---

**Monsieur le Président Yvan Monard** donne la parole à Madame Nancy Kaenel Rossel qui mentionne :

Je tenais ce soir à vous donner quelques informations quant à l'avenir de notre service social.

Comme vous le savez peut-être, en 1999, le Conseil général avait accepté d'adhérer au SSIL (Service Social Intercommunal de la région du Locle) afin d'être conforme à la loi sur l'action sociale modifiée en 1996.

La principale modification de la loi consistait dans le fait que la gestion des dossiers des personnes au bénéfice de l'aide sociale était désormais confiée à une personne qualifiée.

Cette loi sur l'action sociale a de nouveau été modifiée en janvier 2006 et précise maintenant qu'un service social doit englober un bassin de population d'au moins 8'000 habitants.

Suite à cette modification, la Ville du Locle a décidé de dénoncer la convention du SSIL et de nous en proposer une nouvelle, adaptée à la législation actuelle.

Après plusieurs séances entre les communes partenaires du SSIL et Le Locle, le Conseil communal a décidé de demander également une offre comparative à la Ville de La Chaux-de-Fonds.

La Ville du Locle nous propose une intégration complète de notre service social, ce qui engendre la perte totale des compétences décisionnelle et financière pour notre commune. Le coût annuel des charges de ce service se monte à Fr. 18'675.- par année.

(montant calculé au prorata du nombre de dossiers ouverts durant l'année et en fonction du nombre d'habitants / 50/50)

La Ville de La Chaux-de-Fonds nous offre une organisation en collaboration avec la commune. C'est à dire que l'office de l'aide sociale de La Chaux-de-Fonds prend en charge la partie sociale de l'activité d'aide ainsi que le secrétariat généré par les assistants sociaux, mais notre commune continue à se charger des opérations comptables et à la remise des subsides aux bénéficiaires de l'aide sociale. Le coût annuel des charges de ce service se monte à Fr. 16'000.- par année (montant forfaitaire calculé sur la moyenne des dossiers actifs durant l'année).

L'offre de la Ville du Locle vise à englober toutes les tâches incombant aux services sociaux. Dès lors, le contact avec les bénéficiaires de l'aide sociale est inexistant pour la commune de domicile.

La proposition de la Ville de La Chaux-de-Fonds vise à décharger partiellement la commune de ses tâches et permet de rester en contact avec les bénéficiaires de l'aide sociale. La commune conserve son rôle de décision et d'action.

Le Conseil communal a choisi d'opter pour la proposition de la Ville de la Chaux-de-Fonds qui nous a paru plus intéressante au niveau financier et au niveau de la conservation de certaines compétences au sein de notre administration.

La convention sera rédigée prochainement avec l'Office d'aide sociale de La Chaux-de-Fonds et vous sera présentée lors d'un prochain Conseil général.

La commune de La Sagne a également décidé de suivre la proposition de la ville de La Chaux-de-Fonds

**Monsieur le Président Yvan Monard** remercie Madame Nancy Kaenel Rossel de ces informations.

#### **4. Nomination d'un membre à la Commission financière**

---

**Monsieur le Président Yvan Monard** donne la parole à un membre du parti socialiste et libre, soit Monsieur Didier Barth.

**Monsieur Didier Barth**, au nom du groupe socialiste et libre, propose Madame Flavia Maire, en remplacement de Monsieur Philippe Roth.

Etant donné qu'aucune autre proposition n'est formulée, **Monsieur le Président Yvan Monard** informe l'assemblée qu'il s'agit d'une élection tacite.

#### **5. Nomination d'un membre à la Commission scolaire**

---

**Monsieur le Président Yvan Monard** donne la parole à un membre du parti socialiste et libre, soit Monsieur Didier Barth.

**Monsieur Didier Barth**, au nom du groupe socialiste et libre, propose Madame Dominique Favre, en remplacement de Monsieur Pascal Boschi.

Etant donné qu'aucune autre proposition n'est formulée, **Monsieur le Président Yvan Monard** informe l'assemblée qu'il s'agit d'une élection tacite.

**Monsieur le Président Yvan Monard** remercie ces deux personnes pour leur engagement.

#### **6. Questions**

---

**Monsieur le Président Yvan Monard** informe l'assemblée qu'il a reçu deux questions et va en faire lecture.

1<sup>ère</sup> question de Monsieur Jean-Marc Robert :

Un crédit avait été voté par le canton pour la réfection de la route entre Les Ponts-de-Martel et Petit-Martel. A ce jour, aucun travail n'a été effectué. Pouvez-vous nous renseigner sur ce dossier ?

**Monsieur Didier Germain** précise qu'il n'a jamais été au courant de ce crédit. Cependant, il est vrai que Les Ponts-de-Martel figurait dans le 11<sup>ème</sup> crédit routier. Le Conseil communal a déjà rencontré à plusieurs reprises le Conseil d'Etat et ses représentants pour régler les problèmes liées aux routes cantonales situés dans la localité des Ponts-de-Martel. Le Conseil communal ainsi que

les autorités cantonales sont conscients des problèmes de ce tronçon, et en particulier à la sortie du village, en direction de La Sagne, liés à la stagnation de l'eau et du gel en hiver. Un projet de redressement de cette route existait, mais n'a pas abouti à cause d'un problème de voisinage. Cette dernière année, le Conseil communal n'a pas à nouveau contacté les services de l'Etat à ce sujet, mais il est tout à fait envisageable de le faire. **Monsieur Didier Germain** précise encore que les finances de l'Etat étant ce qu'elles sont, le haut du canton est souvent oublié. Le Conseil communal est cependant prêt à essayer de convaincre à nouveau les autorités cantonales d'effectuer ces travaux.

**Monsieur Jean-Marc précise** qu'il avait entendu à la radio que le crédit avoisinait fr. 315'000.- ou fr. 350'000.-, ce qui a suscité sa question.

**Monsieur le Président Yvan Monard** fait lecture de la deuxième question émanant de Monsieur Dorian Perrin :

Je m'interroge sur la décision ou non de la destruction de l'immeuble Grande rue 27. A quel stade se situe le dossier ? Le parti radical serait heureux de voir ce dossier avancer afin d'améliorer la sécurité de nos citoyennes et citoyens.

**Monsieur Didier Germain** précise que le dossier de ce bâtiment n'a pas forcément l'unanimité au sein du Conseil communal, mais il en a été discuté très sereinement. Grande rue 27 est propriété de l'Etat de Neuchâtel, respectivement du service des ponts et chaussées. Ce dossier dure depuis quelques années déjà et un permis de démolition avait été délivré par la commune des Ponts-de-Martel, il y a deux ans et demi. Un projet de remise en état de cette maison, incluant un passage sous la maison pour créer un trottoir a été prévu. Il était possible jusqu'au début août de déposer un projet, chose qui n'a pas aboutie. De ce fait, le service des ponts et chaussées a demandé au Conseil communal une prolongation du permis de démolir, qui a été délivré. La balle est à nouveau dans le camp de l'Etat. **Monsieur Didier Germain** précise encore qu'un permis est valable deux ans, ainsi qu'une prolongation.

**Monsieur Dorian Perrin** est content d'entendre ces informations et espère que l'Etat démontrera ce bâtiment afin de pouvoir avancer dans le dossier des trottoirs du village.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président Yvan Monard** clos la séance à 20h40 et souhaite à l'assemblée de bonnes fêtes de fin d'année.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le président, Le secrétaire,

Yvan Monard

Jean-Maurice Kehrlé